



SERVICE COMPTABILITÉ

**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 11.073**

**DECISION**

***Concernant la fixation du prix des repas  
servis aux associations et au CAREL par la cuisine centrale***

**==°==°==°==°==**

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2009, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 1er avril 2008 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 09.0283 en date du 1er avril 2009 rendu exécutoire le 02 avril 2009, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 30 juin 2009 (DC N°09/200) fixant le prix du repas servis aux associations et au CAREL par la cuisine centrale, et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 10 juillet 2009,

**D E C I D E**

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 le tarif des repas et des petits déjeuners servis par la cuisine centrale aux associations et au CAREL comme suit :

**HIPPOCAMPE** 4,40 €TTC

- Repas comprenant 4 composants plus le pain,  
(entrée, plat + garniture, dessert lacté ou fruit).

**CAREL** 5,00 €TTC

- Repas comprenant 4 composants plus le pain  
(entrée, plat + garniture, dessert lacté ou fruit ou pâtisserie).  
-Fromage 1 jour sur deux-

**GARDEN TENNIS** 7,00 €TTC

- Repas comprenant 5 composants sans le pain  
(entrée, plat + garniture, fromage, dessert lacté ou fruit ou pâtisserie).

**CENTRE D'HEBERGEMENT** (Petit Déjeuner Basic) 2,80 €TTC  
- Café, chocolat, thé, lait, jus d'orange, pain, confiture, beurre, corn-flakes, sucre).

**CENTRE D'HEBERGEMENT** (Petit Déjeuner 1<sup>er</sup> choix) 3,90 €TTC  
-Idem au basic plus 1 viennoiserie et 1 yaourt

**LES ASSOCIATIONS** (Centre d'Hébergement) 6,40 €TTC  
- Repas comprenant 5 composants plus le pain  
(entrée, plat + garniture, fromage, dessert lacté ou fruit ou pâtisserie)

**LES ASSOCIATIONS OU AUTRES** 10,50 €TTC  
(Hors formule Centre d'Hébergement)  
- Repas comprenant 5 composants plus le pain  
(entrée, plat + garniture, fromage, dessert lacté ou fruit ou pâtisserie)  
Ou  
Buffet froid (charcuterie, crudités, viandes froides, salades composées, fromage, dessert).

**BANQUET** 19,00 €TTC  
Repas comprenant :  
- entrée/plat/fromage-salade/dessert/café/vins/pain.  
- vaisselle (assiettes-verres-couverts-nappes papier & serviettes papier).  
- service compris  
\* option : apéritif 1,80 €TTC  
(pineau rouge et blanc, kir cassis, jus d'orange, cacahuètes grillées, biscuits salés).

(dont TVA 5,5 % incluse)

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 70688 – Fonction 251 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 février 2011

**Fait à ROYAN, le 17 février 2011**  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD